

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Direction des Interventions et de la Sécurité Routière

Agences de CARPENTRAS et l'ISLE SUR LA SORGUE

Centres routiers de CARPENTRAS, SAULT et l'ISLE SUR LA SORGUE

N° de l'arrêté **2023-3222**

**Arrêté temporaire Réf. AT 2023-0476 DISR
Portant réglementation de la circulation sur
la D4 du PR 16+0880 au PR 25+0690,
la D15 du PR 24+0255 au PR 32+0581
et la D5 du PR 12+0505 au PR 20+0605**

Communes de Murs, Venasque et Méthamis

Hors agglomération

La Présidente du Conseil départemental

- VU** la demande présentée le 30/03/2023 par ECURIE INSULA demeurant 1738 route de l'Appié 84210 VENASQUE représentée par Monsieur Kévin Guidarelli, pour l'organisation d'une épreuve intitulée "33 ème rallye de Venasque", devant se dérouler du 22 avril 2023 au 23 avril 2023,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R.411-30, R.412-9, R.413-3-1 et R411-3 à R411-8
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
- VU** la déclaration en date du 03/03/2023
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2818 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers et le bon déroulement de l'épreuve nécessitent la réglementation temporaire de la circulation sur les routes départementales empruntées,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 22 avril 2023 et jusqu'au 23 avril 2023, la circulation sera réglementée sur les D4 du PR 16+0880 au PR 25+0690, D15 du PR 24+0255 au PR 32+0581 et D5 du PR 12+0505 au PR 20+0605 sur les itinéraires empruntés par les participants de la façon suivante :

La circulation sera interdite, dans les 2 sens de circulation pour tous les véhicules :

Samedi 22 avril 2023 de 10h30 à 00h00 sur :

- la D4 du PR 16+0880 au PR 25+0690
- la D5 du PR 12+505 au PR 20+605
- la D15 du PR 25+285 au PR 32+581

Dimanche 23 avril 2023 de 8h30 à 18h00 sur :

- la D4 du PR 16+0880 au PR 25+0690
- la D5 du PR 12+505 au PR 20+605
- la D15 du PR 25+285 au PR 32+581

Dispositions spéciales

- L'organisateur sera tenu de signaler tout dégât survenu lors de la course à l'Agence Routière départementale de Carpentras (04 90 67 99 80).
- De plus, l'organisateur devra rendre le domaine public propre, notamment concernant les gravillons sur la chaussée ; le balayage sera à sa charge.
- L'ouverture de la circulation après l'épreuve se fera sous la responsabilité de l'organisateur.
- Une patrouille sur le secteur du rallye sera effectuée par une équipe des Agences Routière départementale de Carpentras et de l'Isle sur la Sorgue la veille et le lendemain de la course.

Article 2

Les déviations suivantes seront mises en place par l'organisateur dans les deux sens de circulation :

Déviations de la RD 4 :

Dans le sens Murs – Venasque :

- par la RD 15A du carrefour RD 4 / RD 15A jusqu'au carrefour RD 15A / RD 15
- puis par la RD 15 du carrefour RD 15 / RD 15A jusqu'au carrefour RD 15 / RD 244
- puis par la RD 244 du carrefour RD 244 / RD 15 jusqu'au carrefour RD 244 / RD 177
- puis par la RD 177 du carrefour RD 177 / RD 244 au carrefour RD 177 / RD 4

Déviations des RD 5 et 15 :

Dans le sens Méthamis – Monieux :

- par la RD 14 du carrefour RD 14 / RD 5 jusqu'au carrefour RD 14 / RD 14A
- puis par la RD 14 A du carrefour RD 14A / RD 14 jusqu'au carrefour RD 14A / RD 942
- puis par la RD 942 du carrefour RD 942 / RD 14A
- jusqu'à Monieux par la route des gorges de la Nesque
- ou par la RD 1 du carrefour RD 942 / RD 1 à Villes sur Auzon jusqu'au carrefour RD 1 / RD 942 à Sault
- puis la RD 942 du carrefour RD 942 / RD 1 jusqu'à Monieux

Dans le sens Murs – Sault :

- par la RD 4 de Murs jusqu'au carrefour RD 4 / RD 60
- puis par la RD 60 du carrefour RD 60 / RD 4 jusqu'au carrefour RD 60 / RD 943
- puis par la RD 943 du carrefour RD 943 / RD 60 jusqu'à Sault

ARTICLE 3

Des panneaux d'information (modèle ci-joint) annonçant l'évènement seront positionnés de part et d'autre des sections concernées, des panneaux de rappel seront intercalés entre les panneaux précités. Les panneaux d'information seront mis en place sur le parcours et ses abords 10 jours avant le début de l'épreuve.

Une signalisation d'annonce de la course (AK14 et un panneau « attention course ») devra être positionnée sur les routes débouchant sur l'itinéraire de la course, 100 mètres avant les intersections.

La signalisation destinée à assurer l'information et la sécurité des usagers et la signalisation réglementaire nécessaire à la mise en œuvre des restrictions définies ci-dessus sera fournie, mise en place conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire, et entretenue par l'organisateur de la manifestation.

ECURIE INSULA

Adresse : 1738 route de l'Appié 84210 VENASQUE

Tel : -fax : - mail : ecurieinsula@yahoo.fr

La personne désignée par l'organisateur chargée d'assurer la mise en place et la maintenance de la signalisation pendant la durée de 33 ème rallye de Venasque la manifestation est Guidarelli Kévin 06 26 04 63 95

ARTICLE 4

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires et antérieures pendant la durée de épreuve.

ARTICLE 5

Madame la Présidente du Conseil départemental, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse et M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par l'organisateur aux extrémités des zones de épreuve et sections de routes départementales fermées à la circulation.

Fait à Avignon, le - 4 AVR. 2023
Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière

Jérôme FONTAINE

Annexe(s) :

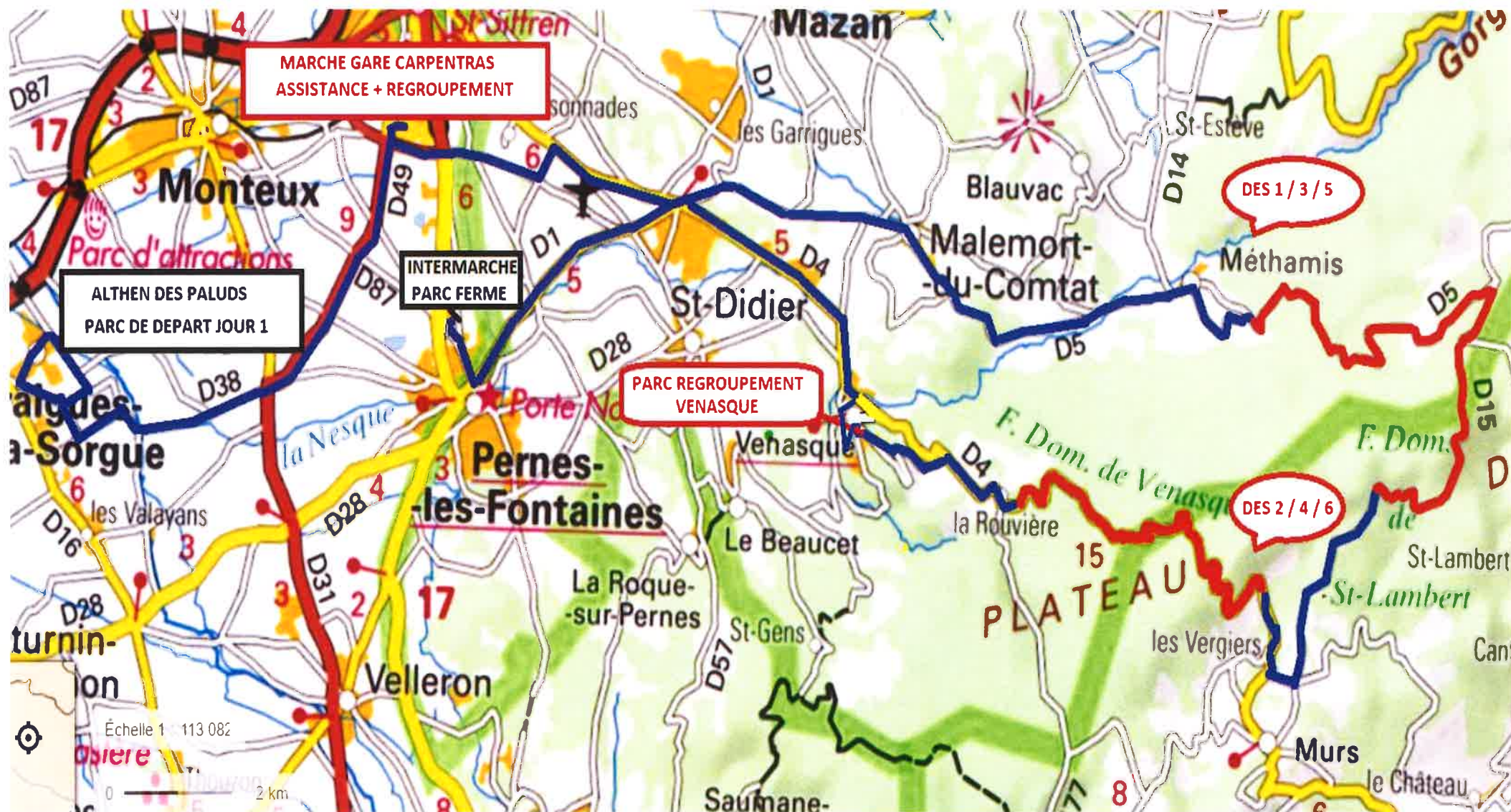
plan de situation + horaires de l'épreuve
panneau d'information

Diffusion :

- Mme la Chef du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Préfecture - Service manifestations sportives
- Monsieur le Maire de la commune de VENASQUE
- Monsieur le Maire de la commune de METHAMIS
- Monsieur le Maire de la commune de MURS
- SDIS
- Transport (LA COVE)
- Monsieur Laurent MION (ARD L'ISLE SUR LA SORGUE)
- Monsieur Erik PICCA (ARD CARPENTRAS)
- Monsieur Kévin Guidarelli (ECURIE INSULA)
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur Patrice LIONS (ARD CARPENTRAS)

M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





INTERMARCHE
PARC DEPART JOUR 2





33^e RALLYE NATIONAL de VENASQUE



Descriptif de la manifestation

Vérification administrative et technique

Les vérifications administratives se dérouleront au bar Bellecour du marché gare à Carpentras en face du marché gare de 6h45 à 9h45 et les vérifications Techniques s'effectueront sur le parking du bar Bellecour de 7h à 10h.

Départ du rallye

Le départ du rallye aura lieu sur la commune de Althen des paluds des 11h place de l'église l'ensemble des 120 concurrents s'élanceront de minutes en minutes en direction du parc d'assistance au marché gare de Carpentras avant le départ pour les premières épreuves chronométrées.

Horaires Epreuves Speciales

Le samedi 22 avril

ES 1 / 3 / 5 Col de la ligne montée

Fermeture de la route en continue le samedi à **10h38**

9 Postes Intermédiaire avec 1 Zone Public

Horaire du premier concurrent :

ES 1 : 12h08

ES 3 : 16h01

ES 5 : 19h54

ES 2 / 4 / 6 Col de Murs Descente

Fermeture de la route le Samedi à **11h01**

6 Postes Intermédiaire avec 3 Zone Public

Horaire du premier concurrent :

ES 2 : 12h31

ES 4 : 16h24

ES 6 : 20h17

Le dimanche 23 avril

ES 7 / 9 Col de murs montée

Fermeture de la route le dimanche à **8h38**

6 Postes Intermédiaire avec 3 Zone Public

Horaire du premier concurrent :

ES 7 : 10h08

ES 9 : 13h59

ES 8 / 10 Col de la ligne descente

Fermeture de la route le dimanche à **9h01**

9 Postes Intermédiaire avec 1 Zone Public

Horaire du premier concurrent :

ES 8 : 10h31

ES 10 : 14h22

Panneau à mettre en place

**10 jours avant la fermeture programmée de la route
aux emplacements indiqués par le Conseil Départemental 84**



Hauteur des lettres 7 cm mini